

# Adidjatou Mathys portée en triomphe à Djèrègbé



# La Guérite

2.000 F

Santé

P.5

## Tout sur la roséole

«Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité "La Guérite N°1015 du lundi 05 Août 2024  
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

## Libération de Reckya Madougou et de Joël Aïvo

P.3

# Talon prend tout son temps

• *Le Chef de l'État tient au respect des textes de la République*

Présidentielle de 2026

P.4

## Bertin Koovi : «Olivier Boko ne peut rien sans Talon»

64 ans d'indépendance du Bénin

P.6

## Charlemagne Yankoty rassure



ACEEMUB  
Association Culturelle des Elèves et Etudiants Musulmans du Bénin

# SENAFI

Séminaire National de Formation Islamique

Thème central

RÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES ET PROUESSES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : OPPORTUNITÉS POUR LA JEUNESSE MUSULMANE

31 Juil. au 04 Août 2024



PARAKOU, Centre AL-HOUDA

+229 97 23 57 02/95 24 79 74

Scannez le code QR ou tapez :  
<https://aceemub.org/senafi/>



Retrouvez nos articles sur [www.gueritetvmonde.bj](http://www.gueritetvmonde.bj)

# LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

*Informer plus et autrement*

## Directeur Général

Jean Eudes DAKIN  
Tél/WhatsApp : 97819137

## Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU  
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

## Rédaction

Latifath KOWENOU  
Faosiya SEFOU  
Anselme ORICHA (Stg)  
Salmata BABONI (Stg)

## Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



ACTUALITE Libération de Reckya Madougou et de Joël Aïvo

# Talon prend tout son temps



**Chamss-Deen BADAROU**

La libération de Reckya Madougou et Joël AÏVO, deux opposants au régime de la Rupture, continue de soulever des débats passionnés au Bénin. Condamnés par la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) respectivement à 20 ans et 10 ans de prison ferme, ils sont accusés de diverses infractions liées aux violences ayant

marqué l'élection présidentielle de 2021.

Depuis leur incarcération, plusieurs voix s'élèvent pour demander la clémence du président Patrice Talon. Plusieurs acteurs de la société civile, des leaders politiques et des citoyens ordinaires espèrent un geste de pardon de la part du chef de l'État béninois. Cependant, Patrice Talon reste ferme dans sa position. Lors d'une rencontre récente avec les

responsables du parti Les Démocrates, en présence de l'ex-président Boni Yayi, il a réitéré qu'il n'envisageait pas accorder la grâce présidentielle à ces deux figures de l'opposition.

À l'occasion du 64<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du Bénin, les attentes étaient grandes. Beaucoup espéraient que Talon profiterait de cette célébration pour libérer Reckya Madougou et Joël AÏVO. Mais la liste

des personnes graciées ne comportait pas leurs noms, provoquant déception et frustration parmi leurs partisans.

Cette situation soulève des interrogations sur les motivations du président Talon. Certains observateurs estiment que le président cherche à envoyer un message de fermeté et de tolérance zéro vis-à-vis des actes qui, selon lui, menacent la stabilité du pays. D'autres

pensent qu'il pourrait y avoir des considérations politiques plus stratégiques derrière cette intransigeance.

Quelles que soient les raisons, une chose est claire : Patrice Talon semble déterminé à prendre tout son temps dans cette affaire. En attendant, Reckya Madougou et Joël AÏVO continuent de purger leur peine, tandis que les appels à leur libération se poursuivent inlassablement.

Le Centre des jeunes et loisirs d'Adjarra

*Bar Restaurant*

## ESPACE HAGBE

Ouverture Officielle

Jeu 01 08 2024

APD : 16h

Centre des jeunes et loisirs d'Adjarra

+229 97 37 59 58

40 84 58 33



ACTUALITE 64 ans d'indépendance du Bénin

# Charlemagne Yankoty rassure

La ville de Porto-Novo n'a pas été en marge des festivités marquant le 64<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du Bénin. C'est autour de 9h ce jeudi 1<sup>er</sup> août 2024 que la ville a vibré aux sons et aux couleurs de l'hymne et du drapeau national. C'est la devanture des locaux de la piscine municipale de la ville capitale qui a servi de cadre aux défilés militaires, paramilitaires et civils.

Amanda DACKY

Dans son discours à la population, Charlemagne Yankoty, après avoir salué la mémoire des dignes fils et filles du Bénin qui ont perdu la vie dans la lutte pour l'indépendance de leur patrie, a invité la population à perpétuer cet héritage en continuant à défendre les valeurs de liberté, de vivre ensemble, de justice et de solidarité pour lesquelles ils se sont battus. Il a ensuite, en sa qualité de maire de la ville de Porto-Novo, partagé avec ses administrés les avancées concrètes en matière de réalisations qui façonnent l'avenir de cette municipalité et permettent d'espérer un meilleur avenir pour les générations



futures. Il a également invité ses collègues élus commu-  
naux à travailler en synergie pour concrétiser les attentes des populations. De plus, il a exhorté les bonnes volontés

à se joindre au conseil communal pour la construction de la ville capitale du Bénin.

Il a également mis un accent particulier sur les différents projets culturels entrepris par le gouvernement, notamment la labellisation et l'institutionnalisation du festival de masques de Porto-Novo afin de faire de cette ville une destination touristique incontournable.

Rappelons que cette célébration, bien que sobre, a connu la présence et la participation des populations, des têtes couronnées, des religieux, des acteurs de la société civile et des personnalités politico-administratives de la ville de Porto-Novo.

ACTUALITE Présidentielle de 2026

# Bertin Koovi : «Olivier Boko ne peut rien sans Talon»

Latifath KOWENOU

Les mouvements souhaitant la candidature d'Olivier BOKO pour la présidentielle de 2026 ne peuvent à eux seuls atteindre une quelconque victoire ou leurs objectifs sans la volonté du chef de l'État Patrice TALON. C'est une analyse faite par le Dr Bertin KOOVI, invité dans l'émission «La Position» de Guérite Tv Monde. Considérant Olivier BOKO comme le vice-président du pays au regard de son amitié avec le chef de l'État, l'acteur

politique, membre du parti Bloc Républicain, a déclaré que ce n'est pas aux mouvements de parler d'Olivier BOKO au peuple béninois. «S'il doit être candidat, c'est à TALON de nous le présenter, ce n'est pas ceux qui suscitent sa candidature qui doivent nous le dire», a indiqué Dr Bertin KOOVI. À l'en croire, l'homme d'affaires Olivier BOKO, qui ferait d'ailleurs un bon président, «n'arriverait à rien sans le chef de l'État». Autrement dit, s'il n'a pas «l'onction du chef de l'État Patrice TA-

LON, il va échouer sur certains égards, mais si c'est d'autres qui le disent n'en faites pas un souci», a-t-il déclaré, tout en reconnaissant tout de même qu'Olivier BOKO ferait un bon président, car il est béninois et il est instruit. Pour lui, la mouvance présidentielle serait prête à le soutenir si Olivier BOKO est proposé ou imposé par l'actuel locataire de la Marina. Reste à savoir ce que deviendrait la candidature d'Olivier BOKO sans le soutien du chef de l'État Patrice TALON, s'il désirait



être candidat à l'élection présidentielle de 2026.



# Tout sur la roséole

La roséole est une infection virale courante chez les jeunes enfants, généralement âgés de six mois à deux ans. Également connue sous le nom d'exanthème subit ou sixième maladie, la roséole est causée par le virus de l'herpès humain de type 6 (HHV-6) ou, plus rarement, de type 7 (HHV-7).

## Symptômes de la roséole

Les symptômes de la roséole commencent souvent par une forte fièvre, pouvant atteindre 39 à 40 °C, qui dure entre trois et cinq jours. La fièvre s'accompagne parfois de maux de gorge, de toux légère, de nez qui coule ou de ganglions lymphatiques enflés dans le cou. Une fois la fièvre tombée, une éruption cutanée apparaît, caractérisée par de petites taches roses sur le torse, qui peuvent s'étendre aux bras, aux jambes et au cou. Cette éruption cutanée n'est

généralement pas accompagnée de démangeaisons et disparaît en un à deux jours sans laisser de traces.

## Causes de la roséole

La roséole est causée par les virus HHV-6 et HHV-7, membres de la famille des herpesvirus. Ces virus se propagent par contact avec des sécrétions respiratoires ou de la salive d'une personne infectée. La roséole est très contagieuse, surtout durant la phase fébrile avant l'apparition de l'éruption cutanée. Cependant, une fois qu'une personne a été infectée par la roséole, elle développe une immunité durable contre le virus.

## Traitement de la roséole

Le traitement de la roséole est principalement symptomatique. Les médicaments antipyrétiques comme le pa-



racétamol ou l'ibuprofène sont souvent utilisés pour réduire la fièvre et soulager l'inconfort. Il est également recommandé de s'assurer que l'enfant reste bien hydraté en lui offrant régulièrement des liquides. Dans la plupart des cas, la roséole se résout d'elle-même sans complications. Toutefois, si la fièvre est très élevée ou si des convulsions fébriles se

produisent, il est conseillé de consulter un médecin.

## Aliments à éviter pendant la roséole

Il n'existe pas de recommandations spécifiques concernant les aliments à éviter pendant la roséole. Cependant, il est important de maintenir une alimentation équilibrée et de veiller à une bonne

hydratation. Les aliments trop sucrés, gras ou épicés peuvent être irritants pour un enfant déjà mal à l'aise. Il est préférable de privilégier des repas légers et faciles à digérer, comme des soupes, des purées de légumes et des compotes de fruits. Offrir des liquides clairs tels que l'eau, les tisanes et les bouillons peut aider à prévenir la déshydratation.



## Après 64 ans d'indépendance du Bénin

# L'amélioration du quotidien des Béninois préoccupe Boni Richard Ouorou

Chers compatriotes,

Aujourd'hui, en cette journée où nous célébrons notre indépendance, prenons un instant pour réfléchir aux défis pressants qui continuent de peser sur notre bien-aimée nation. La cherté de la vie, l'inflation galopante, et la régression des droits de nos concitoyens sont des réalités qui touchent chacun d'entre nous de manière profonde et persistante. Nos routes sont envahies de véhicules vétustes qui mettent nos vies en danger, et l'absence de politiques d'emploi efficaces et de réformes pour sécuriser la propriété privée décourage l'investissement privé, freinant ainsi notre développement.

Depuis trois décennies, le débat politique est resté stagnant, enfermé dans une dynamique électorale et partisane. Il est désormais impératif de

rediriger notre attention vers les véritables enjeux nationaux : l'économie, le social, et les conditions de vie de chaque Béninois. Nous devons éviter de concentrer toutes les énergies uniquement sur la libération des prisonniers politiques, car cela envoie un message désespérant à la majorité silencieuse qui souffre. Ce message, c'est que tant que les autres sont emprisonnés, nous, qui sommes ici, n'avons aucune vision et attendons que d'autres réfléchissent pour nous à leur sortie.

Oui, nous devons œuvrer pour la libération de nos amis emprisonnés, comme le professeur Joel Aïvo et les autres, mais nous devons également répondre aux aspirations quotidiennes de notre peuple. La lutte pour les prisonniers politiques doit s'inscrire dans un cadre plus large de justice sociale et de respect des droits humains.

Il est temps que le débat politique cesse d'être exclusivement électoral et constitutionnel. Il doit devenir un véritable débat d'idées axé sur le quotidien de nos populations, leurs droits, leur nourriture, leur santé, leur éducation, leur emploi et leur épargne.

Que cet anniversaire de notre indépendance nous inspire à prendre nos responsabilités et à orienter le débat vers des solutions concrètes pour améliorer le quotidien de tous les Béninois. Ensemble, construisons un avenir porteur d'espoir et de prospérité pour notre nation.

*Vive le Bénin, vive l'indépendance!*

*Boni Richard Ouorou / Président du mouvement libéral Bénin*



# Adidjatou Mathys portée en triomphe à Djèrègbé

Les populations de Djèrègbé, dans la commune de Sèmè-Kpodji, ont accueilli la délégation gouvernementale conduite par la ministre Adidjatou Mathys. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la vulgarisation des réalisations en huit ans de gestion. En présence de plusieurs personnalités politico-administratives, des sages, des notables et des populations massivement mobilisées, Adidjatou Mathys a présenté en langue locale fongbé la liste exhaustive des réalisations du président Patrice Talon depuis son arrivée au pouvoir.



Faosiya SEFOU

Dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement, du cadre de vie, de la promotion de la jeunesse, du microcrédit aux femmes, de la sécurité sociale, ainsi que de l'électricité, tous les secteurs vitaux impactés dans cette localité ont été présentés à la population. Pour la cheffe de la délégation, à l'arrivée du président Patrice Talon à la tête de notre pays, le Bénin s'est métamorphosé, souligne-t-elle. Elle poursuit en reconnaissant que le président, soutenu par les membres de son gouvernement, œuvre tous les jours pour le bien-être des populations. Il a mis tout le pays en chantier. Plusieurs travaux de construction d'infrastructures ont été

entrepris : des hôpitaux, des écoles, des routes sont en construction, tout cela pour le développement du pays, a laissé entendre Adidjatou Mathys.

Parmi ces réalisations, la commune de Sèmè-Kpodji n'a pas été oubliée. La commune a bénéficié d'infrastructures d'eau potable. L'électricité, avec plusieurs branchements et raccordements des lignes électriques, passe désormais dans la localité. La commune est à présent éclairée avec des lampadaires, insiste-t-elle.

Le centre de santé de Sèmè-Kpodji a bénéficié d'un échographe pour bien prendre soin de la population. Le personnel sanitaire est aussi renforcé. Le président a également promis

des recrutements dans le domaine de la santé. Des dépôts pharmaceutiques seront construits dans la localité. En éducation, les apprenants, surtout les filles, ont bénéficié de kits scolaires et de fonds, complète-t-elle.

Elle finit sa présentation en mettant en lumière ce que les femmes ont reçu. Les femmes ont aussi bénéficié de microcrédits allant de 50 000 à 100 000 F CFA. Le président veut aller plus loin, jusqu'à 200 000 F CFA. La commune a bénéficié de protection côtière. Des écoles ont été construites avec des cantines scolaires. Après avoir salué les efforts de l'exécutif, la population n'a pas manqué de formuler leurs doléances à la délégation.

«Nous sommes heureux de voir plusieurs femmes à l'assemblée. Nous souhaiterions que cette réforme soit mise en place au niveau des arrondissements,» demande une citoyenne. En réponse aux questions et préoccupations, la ministre Adidjatou Mathys a déclaré : «Tout ce que vous désirez

qu'on vous fasse, que ce soit la construction des routes, des marchés et autres, nous allons rendre compte de tout cela au chef de l'État. Mais c'est le manque de moyens qui a fait que ces travaux ne sont pas encore faits ; sinon, on aurait même fini et serait passé à autre chose. Par la grâce de Dieu, toutes vos doléances seront prises en charge avant la fin de son mandat,» rassure la cheffe de délégation. Elle poursuit en soutenant que le gouvernement n'a oublié aucun secteur, au contraire, il œuvre dans tous les secteurs. Grâce à cette tournée, vous avez eu une idée des réalisations dans le secteur de l'artisanat. Pour avoir la paix avec les policiers, je vous invite à payer chacun son casque pour sa propre sécurité. Je suis très heureuse de ma descente dans cette localité.

Ainsi, la ministre Adidjatou Mathys et sa suite peuvent se réjouir d'avoir accompli cette mission avec succès.

Retrouvez nos articles sur [www.gueritetvmonde.bj](http://www.gueritetvmonde.bj)

**GUERITE TV**  
**MONDE**

**SOCIETE** *Poursuite de la tournée de reddition de comptes dans les arrondissements de la 20e circonscription électorale*

# Avrankou accueille la délégation conduite par l'honorable Mathias KOUWANOU

*L'honorable Mathias KOUWANOU et les membres de sa délégation ont mis le cap sur la commune d'Avrankou, ce vendredi 2 août 2024. Au cours de cette deuxième phase de la tournée de reddition de comptes initiée par le gouvernement béninois, les actions du chef de l'État ont été présentées à la population. Ainsi, au cours des différentes descentes, les sept arrondissements que compte la commune d'Avrankou ont été parcourus et l'exercice est resté le même.*

**Faosiya SEFOU**

Face à une population en liesse, le député Mathias KOUWANOU, soutenu par son collègue Augustin Ahouanvoebla, a détaillé en langue locale toutes les réalisations de développement à l'actif du président Patrice TALON. De la santé à l'éducation, de la construction des infrastructures routières et d'assainissement en passant par les microcrédits aux femmes, tout a été dit sans langue de bois.

Les réalisations du Président Patrice Talon à travers le Bénin sont innombrables. Il a réalisé des ouvrages si importants qu'il pourrait même en oublier certains. Prenons le cas de l'arrondissement de Ouanho : même nous, les députés, ne sommes pas en mesure de dresser un bilan exhaustif de toutes les réalisations, souligne l'élu de la 20e circonscription électorale. C'est souvent la population qui attire notre attention sur certaines réalisations ayant un impact significatif sur leur vie. Cela témoigne vraiment de l'exemple qu'il représente. C'est un chef qui ne fait pas les choses à moitié et ne connaît pas d'éléphant blanc. Depuis que nous avons confié le Bénin au Président Patrice Talon, toutes les ressources

qu'il trouve sont investies dans le pays pour le bonheur de ses habitants, a-t-il laissé entendre.

Les ressources sont également mises à la disposition des femmes, poursuit Mathias KOUWANOU. Les femmes vulnérables reçoivent des aides de l'État, notamment sous forme de microcrédits. Elles reçoivent des sommes de 50 000 F, 100 000 F et bientôt 200 000 F. Les orphelins reçoivent des kits scolaires, et nos écoles bénéficient de cantines scolaires. Les routes, quant à elles, transforment le visage de nos localités, a-t-il conclu.

Afin que la dynamique de développement amorcée par le Chef de l'État Patrice Talon soit maintenue, l'honorable Mathias KOUWANOU lance un vibrant appel. Compte tenu de toutes les réalisations à l'actif du président, je ne voudrais pas que vous vous laissiez bernier par les vendeurs d'illusions. Si jamais il nous donne la directive à suivre en 2026, je nous exhorte à maintenir cette dynamique afin de donner à notre pays une chance de connaître un véritable développement.

D'une oreille attentive, la délégation a écouté les doléances des populations.



«Nous sommes vraiment heureux de tout ce que le président a réalisé dans notre localité ; néanmoins, nous souhaiterions encore des infrastructures routières.»

Un autre citoyen explique

que dans la commune d'Avrankou, plusieurs arrondissements disposent de commissariats, mais Ouanho n'en a pas. «Nous passons par ce canal pour demander la construction d'un commissariat.»

La délégation de l'honorable Mathias KOUWANOU repart d'Avrankou satisfaite. Cap sera mis sur les autres arrondissements des communes de la 20e circonscription électorale dans les tout prochains jours.

REPUBLIQUE DU BENIN  
 Prèsentiel - Justice - Travail  
 \*\*\*\*\*  
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL DU  
 GOUVERNEMENT  
 \*\*\*\*\*

N° 26/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

**COPIE**

### Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 31 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

#### I- Mesures normatives

##### Création de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation et approbation de ses statuts.

Un diagnostic de l'organisation et de l'animation de la recherche et de l'innovation dans notre pays révèle l'existence de plusieurs structures avec une redondance des missions. Cette multiplicité d'acteurs entraîne un éparpillement des ressources affectées, avec une opérabilité faible des activités compromettant par conséquent la bonne gestion scientifique et financière des instituts et laboratoires.

De fait, il s'impose une réforme et un repositionnement du secteur de la recherche et de l'innovation. Celle-ci prendra en compte les volets restructuration, financement, valorisation au plan national, aux fins d'une meilleure visibilité. D'où la création de la présente agence dont les statuts ont été, par la même occasion, approuvés.

La création de cette agence favorisera par ailleurs l'acquisition d'équipements de pointe au sein d'instituts thématiques qui seront évalués périodiquement puis labellisés. Il en sera de même pour d'autres outils techniques sur des créneaux porteurs, sans compter la possibilité de négocier des accords de licence et des transferts technologiques.

#### II- Communications.

##### II-1. Signature d'une convention minière pour l'exploitation de kaolin dans la commune de Kétou, en vue du fonctionnement de l'usine de fabrication de carreaux de céramique implantée dans la Zone de Développement industriel de Glo-Djigbé (GDIZ).

L'option faite de valoriser les ressources minérales de notre sous-sol, a induit diverses actions de promotion qui ont permis d'intéresser des

opérateurs intervenant dans la chaîne d'extraction et de transformation desdites ressources.

C'est à cet effet que la Société d'Investissement et de Promotion de l'Industrie - Bénin (SIPI-Bénin) a conclu un accord-cadre avec la Société spécialisée AFRIKAN CERAMICS SOLUTIONS pour la mise en place d'une usine de production de carreaux de céramique dans la GDIZ dont la mise en service prochaine va générer plusieurs centaines d'emplois permanents.

Les essais de caractérisation réalisés sur ces matériaux sont concluants. Les gisements d'argile de Kétou sont de type kaolin et constitueront la ressource principale. En plus de ces gisements, ceux de Zogbodomey de même que le granite de Djidja seront exploités afin de disposer des matières premières nécessaires.

Le Conseil s'est donc prononcé en faveur de la signature d'une convention pour l'exploitation de ces ressources minières, à charge pour les ministres concernés de veiller à sa mise en œuvre conformément aux clauses contractuelles.

##### II-2. Contractualisation pour les missions de maîtrise d'œuvre complète des travaux de voirie et d'assainissement ainsi que pour les études d'impact environnemental et social et Plan d'action de réinstallation dans le cadre des investissements municipaux du Programme Building Resilient and Inclusive Cities (BRIC) dans les communes d'Allada, Aplahoué, Lokossa, Djougou, Kandi, Dassa-Zoumè et Pobè.

Ce programme vise l'amélioration de l'accès aux services urbains résilients au climat et détermine les modalités de prestation de ceux-ci dans les communes bénéficiaires. Il couvre sept (7) des douze (12) communes chefs-lieux de département, sa mise en œuvre s'étendant de 2023 à 2027.

Le BRIC intègre par ailleurs deux des huit sous-programmes du Programme Villes et Territoires Durables, qui sont à l'intersection de l'appui au développement urbain, de l'opérationnalisation de la loi n° 2021-14 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin et de l'amélioration de l'adaptation climatique/gestion des risques de catastrophes. Le programme BRIC, par le biais du renforcement de l'outil conventionnel Etat-Communes, contribuera à la résilience climatique en

conférant aux collectivités territoriales un rôle plus important dans la fourniture des infrastructures et des services urbains de base.

Des conventions spécifiques ont été signées avec les communes concernées pour leur donner les prérogatives de mettre en œuvre les activités relatives aux investissements municipaux avec le soutien des conducteurs d'opération.

Au terme des études d'identification, des projets de voirie et d'assainissement sont retenus dans le cadre de ces investissements. Afin d'assurer une cohérence des interventions et une atténuation des impacts pour les populations bénéficiaires entre les investissements du niveau central et les investissements municipaux, il urge d'accélérer le calendrier d'exécution de ces derniers au regard des étapes déjà franchies par les premiers.

##### II-3. Organisation d'un test de sélection d'Aspirants au métier d'Enseignant (AME) au profit du ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, au titre de l'année scolaire 2024-2025.

L'effectif des AME de ce sous-secteur, estimé à 14.746 au cours de l'année scolaire 2019-2020, est passé à 15.362 en 2023-2024. Malgré cet effort remarquable, des besoins en personnels qualifiés restent à couvrir pour l'année scolaire 2024-2025 dans les collèges et lycées.

Or, à ce jour, seulement 1.212 AME restent encore disponibles dans la base de données et aucun d'entre eux n'est qualifié dans les matières telles que l'éducation physique et sportive, la philosophie ainsi que l'économie familiale. Il en est de même pour les mathématiques, le français, la physique-chimie et la technologie ; tandis que le nombre des spécialistes est faible s'agissant de l'allemand, de l'anglais, de l'économie, de l'espagnol, de l'histoire et de la géographie.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour l'organisation d'un test de qualification en vue de renforcer la base de données des AME dans ces matières, l'objectif étant la couverture intégrale des besoins au titre de l'année scolaire prochaine.

##### II-4. Dédommagement des personnes affectées par le projet de construction et d'exploitation du terrain de golf championship de 18 trous à Avlékété.

A l'issue de l'expertise commanditée sur la mise en œuvre de ce complexe sportif et touristique, il se révèle que le projet couvre une superficie de 111 hectares de terres et affectera 173 personnes ainsi que 22 immeubles d'habitation et autres biens.

En application des dispositions légales et réglementaires en la matière, le Conseil a approuvé les dédommagements et indemnités appropriés et instruit les ministres concernés de veiller à leur prise en compte diligente.

#### III- Rencontres et manifestations internationales.

Ont été autorisées sous cette rubrique :

- la célébration de la 64<sup>ème</sup> édition de la fête nationale, le 1<sup>er</sup> août 2024 ;
- l'organisation de l'édition 2024 des consultations régionales des Institutions nationales des Droits de l'Homme de l'espace CEDEAO à Cotonou, du 26 au 30 août 2024 ; puis la participation du Bénin ;
- aux olympiades panafricaines de mathématiques, édition 2024, à Johannesburg en Afrique du sud, du 10 au 20 août 2024 ;
- au Sommet de l'Avenir, à New-York, aux Etats-Unis d'Amérique, les 22 et 23 septembre 2024 ;
- à la 31<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité des Droits des personnes handicapées, à Genève en Suisse, du 12 au 17 août 2024.

#### IV- Mesures individuelles.

Ont été prononcées, les nominations ci-après :

##### ✓ A la Présidence de la République

**Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations**

Monsieur Sindé Gilles CHEKETE

**Directeur général de l'Agence nationale d'Identification des Personnes**

Monsieur Aristide ADJINACOU

##### ✓ Au ministère de l'Economie et des Finances

**Secrétaire générale adjointe du ministère**

Madame Awaou BACO

**Conseiller technique aux Affaires fiscales**

Monsieur Donald GANDJI

**Conseiller technique juridique**

Madame Beverly FAGBOHOUN

**Conseillers techniques**

Madame et monsieur

- Alice MASSIM OUALI
- Habib TIDJANI

**Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances**

Monsieur Paterson HOUNKANRIN

**Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances**

Monsieur Moïse ILAYE BONI

**Directeur général des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation**

Monsieur Moubarak SOUMANOU

**Directeur général de l'Agence nationale de Supervision des Systèmes financiers décentralisés**

Monsieur Philippe DAHOUI

**Directrice générale de la Société pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises**

Madame Christel YEBE

**Président de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF)**

Monsieur Rafiou BELLO



Membre de la CENTIF au titre de haut fonctionnaire de la Police républicaine

Monsieur Edgard Landry ZOLA

**Chef du service adjoint à l'Inspection générale des Finances**

Monsieur Arnaud MENSAH

- ✓ **Au ministère de la Justice et de la Législation**
- **A la Chancellerie**

**Directeur des Affaires pénales et des Grâces**

Monsieur Norbert Lié DADJO

- **Dans les juridictions**
- **A la Cour Suprême**

**Conseillers**

Messieurs

- Agboton Alexis METAHOU
- Wilfrid Sonagnon ARABA
- Seïdou BONI KPEGOUNOU
- Sanni Sidi Hamza GAUTHE

**Avocat général**

Monsieur Mémavo Jacques HOUNSOU

- **A la Cour d'Appel de Cotonou**

**1<sup>er</sup> Substitut général**

Monsieur Jules AHOGA

**Conseillers**

Messieurs

- Adjima KHALIFA DJIMILA
- Mitondji ADOKO
- Ignace ADIGBLI
- Dossa Justin AGASSOUNON

- **A la Cour d'Appel d'Abomey**

**Président**

Monsieur Christian Amaté ATAYI

**Procureur général**

Monsieur Ousman ALEDJI

- **A la Cour d'Appel de Parakou**

**1<sup>er</sup> Substitut général**

Monsieur Samuel NOUTOHO

**2<sup>ème</sup> Substitut général**

Monsieur Jesukon Antoine ABEVI

**3<sup>ème</sup> Substitut général**

Monsieur Jacques Fiacre AZALOU-TOKPASSI

**Conseillers**

Messieurs

- Antoine HOUEZE
- Bachirou ASSOUMA AMADOU

- **A la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme**

**Membre de la Chambre des appels**

Monsieur Fortunato KADJEBIN

- **A la Cour Spéciale des Affaires foncières**

**Procureur spécial**

Monsieur Freddy YEHOUENOU

**Juge d'instruction du 1<sup>er</sup> cabinet**

Monsieur Sourou Noël HOUNGBO

**Conseillers**

Messieurs

- Désiré Padel DATO
- Serge TCHINA
- Alphonse GBOSSOU

**Juges**

Mesdames et messieurs

- Mahutin Angèle Anna BADIN
- Fleuriane Edwige Triomphe IKO
- Barryath Olayde Akankey FATIOU
- Emile LOGO
- Senakpon Hermann Mathieu AHOKPE

- **Au tribunal de première instance de première classe de Cotonou**

**Procureur de la République**

Monsieur Shegun TIDJANI SERPOS

**Substitut chargé du Pôle des mineurs**

Madame Augustine Blanche ADONON

- **Au tribunal de première instance de première classe de Parakou**

**Président**

Monsieur Alou BANI DEMON

**Juge d'Instruction du 1<sup>er</sup> Cabinet**

Monsieur Jaurès Neil Sèna ZINFLOU

**Juge d'Instruction du 2<sup>ème</sup> Cabinet**

Monsieur Pierre Sètondji CODJIA

**Procureur de la République**

Monsieur Alain Raoul AGBOTON

- **Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Abomey-Calavi**

**Juge du Pôle des mineurs**

Madame Balkissou OSSENI épouse OSHO

**1<sup>er</sup> Substitut du procureur**

Madame Souhaïlatou TOURE IDRISOU

**2<sup>ème</sup> Substitut du procureur**

Monsieur Jèssoutonden Eude HOUNGBEDJI

**3<sup>ème</sup> Substitut du procureur**

Madame Irise Akouélé FATOGNON épouse AVOHOU

- **Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Lokossa**

**Premier substitut du procureur**

Monsieur Senan Gérard AFFEDJOU

- **Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Savalou**

**Président**

Monsieur Zéphyrin AGASSOUNON

**Procureur de la République**

Monsieur Firmin AMOUSSOU

- **Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Comè**

**Président**

Monsieur Laziwolé Aladé Abdou Karimi ADEOTI

- **Au tribunal de première instance de 1<sup>ère</sup> classe de Porto-Novo**

**Juge d'instruction du 1<sup>er</sup> cabinet**

Monsieur Kotè Pascal Hermann Yannick MENSAH

**Juge d'instruction du 2<sup>ème</sup> cabinet**

Madame Amour Héléna Ebum Oluwa MAHMA

- **Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Allada**

**Procureur de la République**

Monsieur Idossou Ivignon Rodrigue SEDONOUGBO

- **Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Pobè**

**Président**

Monsieur Affognon Thierry AHOVE

- **Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe d'Abomey**

**Président**

Monsieur Francis Enagnon BODJRENOU

**Juge d'instruction du 1<sup>er</sup> cabinet et juge des mineurs**

Madame Marie Mathilde Vinassé MEKPOH épouse SOUKPO

**Juge d'instruction du 2<sup>ème</sup> cabinet**

Monsieur Mamoudou Adjassa ABIOLA

**Juge d'instruction du 3<sup>ème</sup> cabinet**

Monsieur Euloge Philibert Mahutin Comlan QUENUM

**Procureur de la République**

Monsieur Marius HOUNDI

- ✓ **Au ministère du Numérique et de la Digitalisation**

**Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances**

Monsieur Comlan Amour Abel KPOCHEME.

Fait à Cotonou, le 31 juillet 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUI-OURO.



# 27 détenus politiques recouvrent leur liberté

La rédaction

**A**u lendemain de la célébration du 64<sup>e</sup> anniversaire de l'accession à l'indépendance du Bénin, le chef de l'État, Patrice TALON, a gracié 27 détenus politiques au titre de l'année 2024 à travers un décret publié ce vendredi 2 août 2024. L'article 2 du décret indique que « La grâce présidentielle emporte, à compter de la date de signature du présent décret, pour les personnes condamnées qui en bénéficient, dispense d'exécution de la peine privative de liberté. » Ainsi, l'article 3 du décret indique que « Le Garde des Sceaux,



Ministre de la Justice et de la Législation, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret. » Selon

Libre Express, les 27 personnes concernées par cette mesure de grâce sont celles jugées et condamnées par la CRIET lors des audiences spéciales consacrées en mai et juin 2024 aux violences de la présidentielle d'avril 2021

et qui purgeaient toujours leurs peines de prison.

Malwane Abou, qui a été condamnée en mai 2024 à 10 ans de prison ferme et 5 millions FCFA d'amendes pour des faits d'atteinte à l'inté-

grité du territoire national du Bénin, se compte parmi les détenus politiques graciés. Dix autres personnes poursuivies dans ce dossier sont également graciées par Patrice Talon. Le site d'information indique aussi que les proches de Essowé Batamoussi, ancien juge démissionnaire de la CRIET, bénéficient aussi de la grâce présidentielle. L'homme était juge à la CRIET avant sa démission en avril 2021.

Les deux personnes condamnées par la CRIET après la découverte de 70 000 balles à Bantè en 2021 sont aussi concernées par la grâce présidentielle.

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
Fraternité-Justice-Travail  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1082 DU 02 AOUT 2024  
portant grâce présidentielle.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
  - vu** la loi organique n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil supérieur de la magistrature, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2018-02 du 02 juillet 2018 ;
  - vu** la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2018-02 du 02 juillet 2018 ;
  - vu** la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2018-14 du 02 juillet 2018, la loi n° 2020-23 du 29 septembre 2020 et la loi n° 2022-19 du 19 octobre 2022 ;
  - vu** la loi n° 2018-16 du 28 décembre 2018 portant code pénal en République du Bénin ;
  - vu** la décision portant proclamation, le 28 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
  - vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- après avis motivé du Conseil supérieur de la Magistrature en sa session du mercredi 24 juillet 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

La grâce présidentielle est accordée au titre de l'année 2024, aux personnes condamnées par la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme dont les noms figurent sur la liste suivante :

LISTE DES PERSONNES BENEFICIANT DE LA GRÂCE PRESIDENTIELLE EXCEPTIONNELLE

(27 PERSONNES)

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	INFRACTIONS COMMISES	NUMERO MANDAT DE DEPOT	DUREE DE CONDAMNATION	DATE DE MANDAT DE DEPOT	DATE NORMALE DE FIN DE PEINE
1.	ZIBO MAMOUDOU Latifou	Complicité d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/00153 et CRIET/2021/RP/310	10 ans d'emprisonnement ferme	27/12/2021	27/12/2031

2.	OROU MOUSSE Bio Yo	Complicité d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/00153 et CRIET/2021/RP/310	38 mois d'emprisonnement ferme	27/12/2021	27/02/2025
3.	SARE NINNA Bio	Complicité d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/00153 et CRIET/2021/RP/310	38 mois d'emprisonnement ferme	27/12/2021	27/02/2025
4.	KANKANDANA Aziz	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/00498	10 ans d'emprisonnement ferme	21/06/2021	21/06/2031
5.	AKRIKRI Ales Safara	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/00498	10 ans d'emprisonnement ferme	21/06/2021	21/06/2031
6.	BIO BOULA Y Oussoumane	Incitation à la commission d'actes terroristes	CRIET/2021/RP/00365	38 mois d'emprisonnement ferme	20/08/2021	20/10/2024
7.	OROU TOKO Abdoul	Provocation et participation à un attroupement armé	CRIET/2021/RP/0553 et CRIET/2021/RP/0557	40 mois d'emprisonnement ferme	29/09/2021	29/01/2025

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	INFRACTIONS COMMISES	NUMERO MANDAT DE DEPOT	DUREE DE CONDAMNATION	DATE DE MANDAT DE DEPOT	DATE NORMALE DE FIN DE PEINE
8.	MABODOU Imorou	Provocation et participation à un attroupement armé	CRIET/2021/RP/0553 et CRIET/2021/RP/0557	40 mois d'emprisonnement ferme	29/09/2021	29/01/2025
9.	GUERESSOUNON Chabi	Provocation et participation à un attroupement armé	CRIET/2021/RP/0553 et CRIET/2021/RP/0557	40 mois d'emprisonnement ferme	29/09/2021	29/01/2025
10.	YAKOUBOU Sébastien Onyx	Provocation et participation à un attroupement armé	CRIET/2021/RP/0553 et CRIET/2021/RP/0557	40 mois d'emprisonnement ferme	29/09/2021	29/01/2025
11.	KOKOBAGUI Dimon Sabi Ikililou	Provocation et participation à un attroupement armé	CRIET/2021/RP/0553 et CRIET/2021/RP/0557	40 mois d'emprisonnement ferme	29/09/2021	29/01/2025
12.	OWOLABI David	Provocation et participation à un attroupement armé	CRIET/2021/RP/0553 et CRIET/2021/RP/0557	40 mois d'emprisonnement ferme	29/09/2021	29/01/2025
13.	SOROKOU Moumouni	Provocation et participation à un attroupement armé	CRIET/2021/RP/0553 et CRIET/2021/RP/0557	40 mois d'emprisonnement ferme	29/09/2021	29/01/2025
14.	BARASSOUNON IBRAHIM Manaf	Provocation et participation à un attroupement armé	CRIET/2021/RP/0553 et CRIET/2021/RP/0557	40 mois d'emprisonnement ferme	29/09/2021	29/01/2025
15.	KOTO Dafia	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029



N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	INFRACTIONS COMMISES	NUMERO MANDAT DE DEPOT	DUREE DE CONDAMNATION	DATE DE MANDAT DE DEPOT	DATE NORMALE DE FIN DE PEINE
16.	BIO Boniface	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
17.	AMADOU Issiakou	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
18.	MOHAMED Yacoubou	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
19.	MOUSSA Basile	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
20.	ALLASSANE Issa	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
21.	YAROU Moran	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
22.	KOROKOU Moumouni	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
23.	KOROKOU Andémie	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	INFRACTIONS COMMISES	NUMERO MANDAT DE DEPOT	DUREE DE CONDAMNATION	DATE DE MANDAT DE DEPOT	DATE NORMALE DE FIN DE PEINE
24.	SEKE Mora	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
25.	SABI BONI Alphonse	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
26.	SABI Karim	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	08 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2029
27.	ABOU Malwane	Tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national	CRIET/2021/RP/0321	10 ans d'emprisonnement ferme	10/04/2021	10/04/2031

### Article 2

La grâce présidentielle emporte, à compter de la date de signature du présent décret, pour les personnes condamnées qui en bénéficient, dispense d'exécution de la peine privative de liberté.

### Article 3

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

### Article 4

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 août 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

  
**Patrice TALON**





# COUPE DE L'UNION



**2ème Edition**

**16**  
EQUIPES

**32**  
MATCHS

## COUP D'ENVOI



**Samedi 20 Juillet 2024**

**PORTO-NOVO/Tokpota, Terrain de sport de l'éveil**

**NB:** Inscription & participation gratuites.

Renseignements: **97 220 005**  
Initiative: **BMBV**

Charly Design

